

d'autre part, les agents étaient mis en grande réserve par le parti-pris qui était déclarant à leurs yeux comme à ceux de tout le monde, d'étranger M. Philippart aussi qu'on le pourra. Ajoutons qu'au moins même que les agents de change n'eussent pas été mal disposés de leur initiative propre, ils auraient été contraints à l'être par les révélations qu'ils rencontraient dans tous les grands centres de capitales de leur faire des raports sur cette catégorie de valeurs.

La question était donc de savoir comment finir. M. Philippart, en présence de cette abstention volontaire ou constrainte des agents de change de lui faire ses raports en liquidation d'avril, alors surtout que les coupes de tous genres qu'on lui avait portées depuis dix jours avaient si profondément entamé son autorité et son crédit.

M. Philippart paraît avoir eu l'espérance, jusqu'à hier soir, de pouvoir faire ses raports hors de la Bourse, sans le concours des agents de change, auxquels il a annoncé qu'il leverait aujourd'hui les titres dont il était acteur chez eux. Si cette éventualité de report s'était réalisée, le mauvais pas de la liquidation de fin avril aurait été encore franchi. Mais M. Philippart a été, dit-on, informé hier assez tard qu'il ne devait pas compter sur la négociation qu'il avait ainsi engagée.

La situation se trouvait donc être ce matin celle-ci : M. Philippart, au nom de la Banque Franco-Hollandaise et de la Société des Bassins Houillers de Hainaut, acheteurs de 40,000 actions environ du Crédit Mobilier en liquidation d'avril, avait annoncé aux agents de change qu'elles lesquelles elles étaient acheteuses, qu'elles les leveraient, aujourd'hui régulièrement, et il était mis dans l'impossibilité de tenir cet engagement à la suite du mecompte survenu.

En présence de cet immense embarras, M. Philippart a pris la résolution de convaincre sur l'heure les vingt-trois ou les vingt-huit agents de change chez lesquels les deux compagnies que nous venons de nommer étaient acheteuses. Il leur a expliqué la succession des faits que les mettaient dans l'impossibilité de prendre réception contre paiement en espèces du Crédit Mobilier dont elles étaient acheteuses, et il leur a proposé de les recevoir contre paiement en autres valeurs. On a discuté les détails de cet arrangement et on est tombé d'accord que la Banque Franco-Hollandaise et la Société des Bassins Houillers paieraient les 40,000 actions du Crédit Mobilier qui allient leur être livrées en obligations des chemins de fer d'Anvers à Lille et de Lille à Valenciennes que ces Sociétés avaient en portefeuille.

Voilà donc une affaire terminée, à moins que le règlement de l'arrangement intervienne ne présente quelques difficultés, les agents de change n'ayant pas, pour des accords de ce genre, les coutumes aussi franches que de simples particuliers.

Il reste à se rendre compte des conséquences de cet incident.

Le Crédit Mobilier n'est pas atteint matériellement, ce n'est pas lui qui a été en défaut pour la liquidation; son actif est exactement aujourd'hui ce qu'il était hier. Bien plus, 40,000 actions qui étaient en report sur le marché, allant se loger dans les deux portefeuilles de la Banque hollandaise et des Bassins Houillers, le titre flottant en devient rare. Mais le Crédit mobilier, normalement parlant, reçoit le contre-coup des faits qui atteignent les groupes avec lesquels il est en si étroite

liaison. La Banque Hollandaise et les Bassins Houillers ont échangé le principal élément de leurs portefeuilles. Ils avaient des obligations de chemins de fer, ils les ont toutes transformées en actions d'une institution de crédit. Ont-ils gagné ou perdu à cet échange ? C'est difficile à dire dès à présent. Si le Crédit Mobilier pouvait retrouver de l'essor, ils pourraient échanger des obligations émises à échéance contre des actions que la spéculation pourraient absorber en un tour de main, voilà le bon côté. Mais il y a à dire comme revers de la médaille, que les obligations, même celles qui ne sont pas de premier ordre, présentent un risque de garantie qu'en ne trouve pas dans des actions d'une institution de crédit qui vogue en pleine tempête.

Pour les agents de change établis dans l'affaire, il n'est pas doux qu'ils ont un capital important immobilisé et, au lieu d'avoir reçu de l'argent, ils reçoivent des titres qui seront lents à écouler; mais les titres dont il s'agit, sans être de premier ordre, doivent laisser en sécurité. Leur malheur ne serait pas grand s'il ne se combinait avec les pertes énormes qu'ils ont faites et qu'ils font aux deux liquidations du 13 et 30 avril.

Quant à M. Philippart, voilà deux mois qu'on cherche à lui passer la corde autour du cou; on y a réussi cette fois. Se dissimile-t-il étrangler du cou, ou trouvera-t-il dans son organisation une énergie suffisante pour se dégager ? Nous ne savons pas tout.

Ce que nous constatons avec douleur, c'est que le marché de Paris vient de perdre quelque chose de sa bonne renommée; c'est que l'on n'a pu atteindre M. Philippart qu'en serrant des rames immenses; c'est que des passions sont déchaînées qui vont au-delà de l'ordinaire; c'est que la puissance irrésistible de l'aristocratie financière et industrielle a été trop mise à découvert.

Désormais, la constitution de la Société auxiliaire nous paraît presque impossible.

Pour le succès de l'œuvre de nos chemins de fer locaux, de nos tramways, de nos docks et magasins généraux, nous souhaitons que M. Philippart se relève du coup qui vient de le frapper.

Une faillite énorme vient de se produire à Londres.

La maison T. Richardson et C° a suspendu ses paiements avec un passif de 300,000 liv. sterling (plus de 7 millions de francs).

Le chef de la maison était membre du Parlement pour Hartlepool.

On nous télégraphie de Dundee que la faillite de MM. Bell (2 millions) a produit sur cette place une grande sensation. Les transactions en ont considérablement souffert.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Conseil municipal de Roubaix Séance du 5 mai 1875

Sont présents : MM. C. Desca, maire, MM. Louis Watine-Wattine, Scrépel-Roussel, Motte-Bossut, Pierre Destombes, adjoints.

MM. J. Dergneacourt, J. Quint, Delporte-Biyart, A. Scrépel, A. Fanechon, Ch. Junker, A. Morel, C. Godefroy François Scrépel, C. Pollet, J.-B. Delplanque, Delcourt-Tiers, P. Scrépel, Pierre Parent, A. Thiers, F. Ermoult.

Absents : MM. Labbe-Copin, Moïse Rogier, P. Eino, L. Poveau, Harinouek, E. Baas, Leclercq-Mulliez, (empêché) C. Daudet, (en voyage) G. Hindre.

M. Pierre Parent est élu secrétaire pour la session.

Il donne communication des procès-verbaux des séances des 1^{er} et 3 avril : La rédaction en est adoptée sans observation.

Le conseil nomme M. Constantine Beuscart, membre de la commission des logements insalubres, en remplacement de M. le docteur Martini, (décédé).

MM. Fanechon, Augustin Morel, et Pierre Parent, sont désignés comme membres de la commission de surveillance du Conditionnement.

M. le maire communique le compte administratif de 1874, et le projet de budget additionnel de 1875. Renvoi à la commission des finances.

Le conseil adopte un rapport du directeur des travaux municipaux, demandant un crédit de 540 francs pour différentes dépenses aux classes et asiles de Sainte-Élisabeth, de la rue de Sébastopol et de Bianchemaille.

Vote d'un autre crédit de 880 francs pour la hât d'un deuxième tonneau d'arrosage.

Le règlement du cimetière, présenté par M. Godfroy, rapporté de la commission, est adopté.

M. le maire communique au Conseil une lettre de M. le préposé en chef de l'octroi, faisant connaître que le produit des droits de place, pendant les quatre premiers mois de 1875, s'élève à 19,271 fr., observant toutefois que dans cette période figure l'exécution donnée par la foire, et concernant à l'éventualité d'une recette annuelle de 50,000 fr. La commission des finances est chargée de l'examen de ce nouveau mode de perception.

M. Motte Bossut fait une communication au conseil au sujet de la question du comblement du canal et de la réclamation du gouvernement Belge au sujet de l'insalubrité des eaux de l'Escaut.

Renvoi à la commission des finances des affaires suivantes :

1^{er} Dégagement de la rue 128, travaux de pavage.

2^{me} Demande d'admission à l'institut des jeunes aveugles par le sieur Favorel.

3^{me} Rapport de M. Carlos Delattre, au nom de la commission des écoles académiques.

4^{me} Pavage de la rue J. Scarpot.

5^{me} Mobilier des écoles de la rue de Soubise et du Pile.

Nous sommes sauvés, répondit son mari.

Au même moment, une des matelottes montrant un point noir à l'horizon :

Une voile ! s'écrit-elle, elle marche dans notre route, nous pourrons l'aborder ; souvenez !

Ce sont des sauveurs ! Mon Dieu, merci pour Valentine !

Parbleu, c'est ma femme, et Thérèse la sienne à Jean-Marie. Allons, Monsieur le comte, puisez, puisez ferme, si nous tenons encore cinq minutes, nous sommes sauvés.

Représenter ses avions, il fit virer sa barque, et se mit à nager vers ceux qui venaient à son secours.

Quelques minutes après, le comte de Berclaux et Valentine, étaient réunis à leurs amis. Le vieux pêcheur avait amarré son bateau à la remorque de celui qui dirigeait sa femme.

Allez, vous autres, avait-il dit, sonquez ferme, je vais tâcher de réparer mon avarice.

La jeune femme était toujours évanouie, le garde lui fit avaler quelques gouttes d'eau-de-vie, les matelottes se déposaient d'une partie de leurs vêtements pour le couvrir et ramener un peu de chaleur dans ses membres épouvantés ; enfin elle ouvrit les yeux et se voyant entourée de ses amis, un sourire d'assez belle honneur se dessina sur ses lèvres.

— Pouvez France ! quand la reverrons-nous ? dit-elle.

— On reviendra nous ! dit-elle.

5^e Achats d'uniformes pour la grande Harmonie.

7^{me} Demande d'un quatrième vice-roi à St-Elizabeth.

Le conseil adopte le rapport de la commission des eaux concernant la conduite posée sous le boulevard de Paris par M. André Derville.

Les rapports de la commission des écoles relatifs aux cours d'anglais et d'allemand et à l'admission des filles dans les manufactures dans les écoles des différents quartiers, sont adoptés.

Renvoi à la commission des travaux d'une pétition demandant l'achèvement du Boulevard de Paris.

La commission des écoles est chargée d'examiner la convention passée entre la ville et M. le directeur du collège, dont le terme expire le 1^{er} octobre prochain.

Communication faite par le maire, du procès-verbal d'adjudication des étaux au marché aux poisons.

La demande d'indemnité formulée par divers propriétaires, au sujet des travaux de recherches d'eau potable, est renvoyée à la commission des eaux.

Renvoi à la commission des travaux d'une pétition demandant l'achèvement du Boulevard de Paris.

Communication faite par le maire, du procès-verbal d'adjudication des étaux au marché aux poisons.

Prisonnier d'Etat, je viens vous confier un secret. Après le désastre de la bataille de Sedan, je fus chargé par S. M. l'impératrice de porter à sa mère à Madrid, Madame la comtesse de Montijo une cassette contenant quatre millions de francs en or, billets de la Banque de France et bijoux d'une très grande valeur. Mais poursuivi à mon départ de Paris, je me dirigeais vers votre localité et dans ses environs j'enterrai la cassette et je levais un plan exact du terrain, que je cachais dans une de mes malles. A peine arrivé à Madrid, je fus arrêté pour conspirateur et mes malles furent saisies. Sous peu de jours, ces malles vont être vendues aux enchères publiques pour payer les frais du procès : Sauvez-les ! pour en retirer le plan, afin que vous puissiez faire l' extraction de la cassette.

Je tiens à votre disposition les pièces de conviction.

Dans l'attente de votre prompte réponse, je me dis bien à vous.

EDUARDO DE CARVAJAL.

Madrid, Prison de Ville, département de politiques, 22 avril 1875.

Étant trésorier dans cette prison, vous dirigerez votre correspondance sous double enveloppe au nom et à l'adresse suivante.

Sir D. José de Pablo, casse de la Comédie, 35, près Madrid.

L'enveloppe intérieure vous la mettez en mon nom. Vous remplacerez votre signature par le signe que je vous indique ci-dessous.

A. 82.

Il y a quelque temps une lettre émanant de la même source était adressée à une autre personne de notre ville, mais, dans celle-ci, l'histoire variait un peu : le prisonnier d'Etat espagnol ne parlait pas de l'impératrice Eugénie. Il racontait que, dénoncé à la police française par le gouvernement de Madrid, il avait dû fuir, abandonnant aux environs de Roubaix un trésor considérable qu'il s'offrait de partager avec le destinataire de la lettre.

Ces déclarations sont faites contrairement aux prescriptions de la loi du 15 mars 1850, qui spécifie les autorités auxquelles le législateur a cru devoir confier la surveillance des écoles. En dehors de ces autorités, qui sont les inspecteurs généraux, recteurs, inspecteurs d'académie, inspecteurs primaires, délégués cauchois ou communaux, maires, curés, pasteurs ou délégués du conseil municipal, il n'y a pas d'autorisation d'inspecter les écoles.

Le ministre de l'instruction publique a adressé aux préfets la circulaire suivante, relative à la surveillance des écoles :

Monsieur le préfet,

Je suis informé qu'il existe dans certaines villes des commissions ou des fonctionnaires qui, sous un titre irrégulièrement conféré par l'administration municipale, sont chargés de la surveillance des écoles publiques ou libres, et adressent aux conseils municipaux des rapports sur la situation de ces écoles.

Le conseil adopte un rapport du directeur des travaux municipaux, demandant un crédit de 540 francs pour différentes dépenses aux classes et asiles de Sainte-Élisabeth, de la rue de Sébastopol et de Bianchemaille.

Vote d'un autre crédit de 880 francs pour la hât d'un deuxième tonneau d'arrosage.

Le règlement du cimetière, présenté par M. Godfroy, rapporté de la commission, est adopté.

M. le maire communique au Conseil une lettre de M. le préposé en chef de l'octroi, faisant connaître que le produit des droits de place, pendant les quatre premiers mois de 1875, s'élève à 19,271 fr., observant toutefois que dans cette période figure l'exécution donnée par la foire, et concernant à l'éventualité d'une recette annuelle de 50,000 fr. La commission des finances est chargée de l'examen de ce nouveau mode de perception.

Pour les agents de la Banque établie dans l'affaire, il n'est pas doux qu'ils ont un capital important immobilisé et, au lieu d'avoir reçu de l'argent, ils reçoivent des titres qui seront lents à écouler; mais les titres dont il s'agit, sans être de premier ordre, doivent laisser en sécurité. Leur malheur ne serait pas grand s'il ne se combinait avec les pertes énormes qu'ils ont faites et qu'ils font aux deux liquidations du 13 et 30 avril.

Quant à M. Philippart, voilà deux mois qu'on cherche à lui passer la corde autour du cou; on y a réussi cette fois. Se dissimile-t-il étrangler du cou, ou trouvera-t-il dans son organisation une énergie suffisante pour se dégager ? Nous ne savons pas tout.

— Nous sommes sauvés, répondit son mari.

Au même moment, une des matelottes montrant un point noir à l'horizon :

Une voile ! s'écrit-elle, elle marche dans notre route, nous pourrons l'aborder ; souvenez !

Ce sont des sauveurs ! Mon Dieu, merci pour Valentine !

Parbleu, c'est ma femme, et Thérèse la sienne à Jean-Marie. Allons, Monsieur le comte, puisez, puisez ferme, si nous tenons encore cinq minutes, nous sommes sauvés.

Représenter ses avions, il fit virer sa barque, et se mit à nager vers ceux qui venaient à son secours.

Quelques minutes après, le comte de Berclaux et Valentine, étaient réunis à leurs amis. Le vieux pêcheur avait amarré son bateau à la remorque de celui qui dirigeait sa femme.

Allez, vous autres, avait-il dit, sonquez ferme, je vais tâcher de réparer mon avarice.

La jeune femme était toujours évanouie, le garde lui fit avaler quelques gouttes d'eau-de-vie, les matelottes se déposaient d'une partie de leurs vêtements pour le couvrir et ramener un peu de chaleur dans ses membres épouvantés ; enfin elle ouvrit les yeux et se voyant entourée de ses amis, un sourire d'assez belle honneur se dessina sur ses lèvres.

Une heure après, nos quatre amis étaient sur le pont d'un beau brick qui cinglait à toutes voiles vers l'Angleterre.

Le soleil, percant les nuages, éclairait les flots de sa vive lumière, et dessinait à l'horizon les lignes capricieuses des falaises du Boulonnais.

Les quatre Français, à cette vue, sentirent leurs yeux se mouiller de larmes, une mère pensée les saisit, une même parole sortit de leur cœur !

Pauvre France ! quand la reverrons-nous ? dit-elle.

— On reviendra nous ! dit-elle.